ST-PRYVÉ

ST-MESMIN

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2013

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 13/12/2013

Le 20 décembre 2013, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Catherine Voisin (à partir de 20h20), Agnès Barbanchon, Nicole Joye, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Edith Rouillé, Valérie Baudry, Michel Zabel, Daniel Arnoux, Gilles Gaillard, Béatrice Robert, Sabine Gauthier, Marie-Claude Harrang, Françoise Gourdin, Yves Clément, Angelo Cerqueira.

Absents représentés : M. Benoît Foulon par M. Thierry Cousin
M. Jean-Christophe Thauvin par M. François Nicourt
M. David Cypel par Mme Magdeleine Baby
M. Alain Montagnier par M. Michel Zabel
Mme Laurence Bellais par Mme Dominique Laurent
Mme Sabine Delaroche par Mme Valérie Baudry
M. Christophe Thauvin par Mme Agnès Barbanchon
Mme Pascale Adam par Mme Sabine Gauthier

Désignation d'un secrétaire de séance
Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2013
Le procès-verbal du 22 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Recensement : création temporaire de postes
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le recrutement de 14 agents recenseurs pour mener à bien les opérations de recensement qui auront lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Régime indemnitaire 2014
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire modifié pour 2014.

Décision budgétaire modificative n° 4 du budget général
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les opérations comptables suivantes :

chapitre	Article	libellé	montant
014	73925	prélèvement au titre de la loi SRU	13 340,00
67	673	titres annulés sur exercice antérieur	40,00
012	64138	autres indemnités	-13 380,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00

Admission en non-valeur
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur d'un ensemble de titres pour une somme totale de 558,05 €.

.../...

Vote des taux de fiscalité 2014

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, décide de reconduire les taux de fiscalité pour l'année 2014 à :

- Taxe d'habitation : 21.05 %
- Taxe foncière sur le bâti : 33.38 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 83.66%

Arrivée de Mme Catherine Voisin.

Budget primitif 2014 du budget de la commune

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de la Ville comme suit :

Section de Fonctionnement :

Chapitre		Dépenses	Recettes	Vote par chapitre
011	Charges à caractère général	1 496 321.00		unanimité
012	Charges de personnel	3 405 700.00		23 pour 5 abst.
014	Atténuation de produits	20 000.00		unanimité
65	Autres charges de gestion courante	490 712.00		unanimité
66	Charges financières	210 000,00		unanimité
67	Charges exceptionnelles	1 000.00		unanimité
022	Dépenses imprévues	20 000.00		unanimité
023	Virement à la section d'investissement	110 727.00		unanimité
042	Dotations aux amortissements et provisions	200 000.00		unanimité
013	Atténuation de charges		35 000.00	unanimité
70	Produits des services		504 600.00	unanimité
73	Impôts et taxes		3 791 360.00	23 pour 5 abst.
74	Dotations et subventions		1 522 500.00	unanimité
75	Autres produits de gestion courante		81000.00	unanimité
042	Amortissement des subventions d'investissement		20 000.00	unanimité
	TOTAL	5 954 460.00	5 954 460.00	ADOPTEE

Section d'Investissement :

Chapitre		Dépenses	Recettes	Vote par chapitre
20	Immobilisations incorporelles	31 200.00		23 pour 5 abst.
21	Immobilisations corporelles	355 365.00		23 pour 5 abst.
23	Immobilisations en cours	743 700.00		23 pour 5 abst.
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000.00		unanimité
10	Dotations et fonds propres		305 000.00	unanimité
13	Subventions		338 000.00	unanimité
16	Emprunts		576 538.00	unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement		110 727.00	unanimité
042	Dotations aux amortissements et provisions		200 000.00	unanimité
	TOTAL	1 530 265.00	1 530 265.00	ADOPTEE

Budget primitif 2014 du budget de l'eau

Le Conseil Municipal adopte le Budget Annexe de l'Eau de la Ville comme suit :

Section de Fonctionnement :

Chapitre		Dépenses	Recettes	Vote par chapitre
61	Charges extérieures	5 000.00		unanimité
66	Charges financières	4 000.00		unanimité
68	Dotations aux amortissements	20 000.00		unanimité
70	Produits des services (surtaxe sur l'eau)		28000.00	unanimité
77	Amortissement des subventions		1000.00	unanimité
	TOTAL	29 000.00	29 000.00	ADOPTEE

Section d'Investissement :

Chapitre		Dépenses	Recettes	Vote par chapitre
23	Poteaux incendie	12 000.00		unanimité
16	Emprunts	7 000.00		unanimité
13.	Amortissement des subventions	1 000.00		unanimité
28	Amortissements		20 000.00	unanimité
	TOTAL	20 000.00	20 000.00	ADOPTEE

Tarifs 2014 des accueils de loisirs des 3-17 ans et des séjours des 14-17 ans
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs accueil de loisirs des 3-17 ans et des séjours des 14-17 ans.

Pénalité pour non inscription
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée une pénalité de 2 € par inscription individuelle omise à chacune des prestations suivante :
- la restauration scolaire,
- la garderie périscolaire,
- les accueils de loisirs.

Extension de l'école maternelle Hervé Bazin - DETR
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au taux maximal de 35 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un coût estimatif de l'opération de 155 250 € HT.

Extension du restaurant scolaire Hervé Bazin - DETR
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au taux maximal de 35 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un coût estimatif de l'opération de 63 250 € HT.

Convention RAM
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour le RAM pour la période du 1er juillet 2013 au 30 septembre 2016.

Subvention 2014 aux associations
Le Conseil Municipal se prononce sur le versement des subventions 2014 aux associations :

Commission Culture – Vie associative et sportive - Communication

- Subventions aux associations communales :

	Associations	**Subvention 2014 proposée**	**Vote du Conseil**
ASSOCIATIONS SPORTIVES	ASL	10 000 €	unanimité
	St Pryvé St Hilaire Football Club	27 000 €	unanimité
	AST	10 000 €	unanimité
	vide-grenier de la Pentecôte (le conseil municipal devra voter ultérieurement pour désigner l'attributaire)	4 000 €	unanimité
	Karaté	750 €	unanimité
	Twirling	1 000 €	unanimité
	St Pryvé Rando	150 €	unanimité
	Comme On Danse	5 000 €	unanimité
	St Pryvé Handball	6 500 €	unanimité
	La Tour Prend Garde	450 €	unanimité
	Boxe Thaï	1 500 €	unanimité
	Le Joyeux Cochonnet	150 €	unanimité
	ASPTT Tennis	2 500 €	unanimité

	Associations	Subvention 2014 proposée	Vote du Conseil
ASSOCIATIONS CULTURELLES	Union Musicale harmonie	1 200 €	unanimité
	Union Musicale école	36 000 €	unanimité
	ARPEGGIO	6 000 €	unanimité
	La Rondinella	500 €	unanimité
	Comité de Reinfeld	3 000 €	unanimité
	The Grenouilles	750 €	unanimité (1)
	El Tango Argentino	600 €	unanimité
	Du fil à…	100 €	unanimité (2)
	Les Amis Philatélistes	300 €	unanimité
	Galerie Pryvée	1 900 €	unanimité
	1, 2, 3, Théâtre	2 250 €	unanimité
	Bridge	300 €	unanimité
	Histoire locale de St Pryvé	0 €	unanimité

	Associations	Subvention 2014 proposée	Vote du Conseil
ASSOCIATIONS DIVERSES	ADSB (don de sang)	100 €	unanimité
	APEI	700 €	unanimité
	FNACA	250 €	unanimité
	Club des Aînés	1 000 €	unanimité
	Les Ass'Mats	300 €	unanimité
	St Pryvé Lumières de l'Espoir	120 €	unanimité
	SHOL	225 €	unanimité
	Association Pryvataine Horticole	225 €	unanimité (3)
	Amicale des Sapeurs Pompiers	920 €	unanimité
	Donneurs de voix	135 €	unanimité
	Sté de chasse la Diane	100 €	unanimité
	Union commerciale	1 500 €	unanimité
	Le Sandre Orléanais	200 €	unanimité

(1) M. Gilles Gaillard ne participe pas au vote
(2) Mme Carole Turpin ne participe pas au vote
(3) Mme Marie-Claude Harrang ne participe pas au vote

Subventions aux associations hors commune

Associations	Subvention 2014 proposée	Vote du Conseil
Ligue contre le Cancer	50 €	unanimité
Prévention Routière	50 €	unanimité
Relais Orléanais	100 €	unanimité
Secours Populaire	100 €	unanimité
Loiret Nature Environnement (concours Jardin au Naturel)	1 300 €	unanimité
Les Abeilles Olivetaines	500 €	unanimité

Commission Finances - Personnel

- Comité des Œuvres Sociales : 16 438 €. unanimité

Commission Scolarité – Jeunesse – Conseil Municipal des Jeunes

- Coopératives scolaires :
  - Élémentaire Bazin : 1 450 €
  - Maternelle Bazin : 1 440 €
  - Élémentaire Sablons : 1 620 €
  - Maternelle Sablons : 1 440 €
  - Collège de l'Orbellière :
    - ⇨ Échanges linguistiques 1 000 €
    - ⇨ FSE 800 €
- USEP Bazin : 400 €
  - Sablons : 550 €

unanimité

Conseil Général – Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant de prorogation à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 pour l'utilisation des installations sportives par les collèges dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

ZAC du Clos Aubert – Présentation du CRAC
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu annuel d'ICADE CAPRI relatif à la ZAC du Clos Aubert.

ZAC du Clos Aubert – Prorogation de la convention d'aménagement
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de prolonger le délai de la convention de 3 années supplémentaires jusqu'au 24 janvier 2017 afin de couvrir la durée nécessaire pour la réalisation des travaux de la seconde phase ainsi que la rétrocession des voiries et équipements à la commune et le bassin de rétention à l'agglo d'Orléans,
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'aménagement de la ZAC du Clos Aubert.

Révision du PPRI – Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de PPRI.

Mise en application de la convention de vente Bâtir Centre / Commune – Cession parcelle impasse des Vignes
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur l'ouverture de la procédure de cession portant sur une bande de terrain d'une surface de 1 547 m².

- - - - - - -

Prochain Conseil Municipal :

Vendredi 14 février 2014

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 20 décembre 2013
Le Maire,

Thierry COUSIN